

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 79 Néerlandais 3.2			
Code	PEGL3B79LG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Caroline MALENGREAU (caroline.malengreau@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Remy DECORTE (remy.decorte@helha.be) Anne HANSSENS (anne.hanssens@helha.be) HELHa Loverval Katia DOBBELAERE (katia.dobbelaere@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Selon activité : Français, Néerlandais		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE Bloc 3-Q1, l'étudiant sera capable:

- d'utiliser et perfectionner ses connaissances linguistiques et culturelles dans différentes situations d'apprentissage ou d'enseignement;
- d'adopter une attitude critique, d'évaluer la pertinence et la qualité de différents supports écrits et oraux. Il évaluera ses propres productions et d'autres au niveau linguistique et contenu;
- il sera en outre capable de concevoir et composer de nouveaux documents et supports permettant de transmettre le plus exactement possible son message.

(Didactique)

- Au terme de l'Unité, l'étudiant sera capable d'identifier, d'expliquer, de construire et de mettre en pratique d'autres démarches didactiques. Il sera capable d'analyser différentes situations d'apprentissage et de mobiliser l'ensemble de ses savoirs méthodologiques afin de construire des activités d'enseignement.

- Il apprendra à repérer les forces et les faiblesses de ses élèves et s'efforcera de trouver les dispositifs les plus adéquats d'apprentissage afin de les aider à s'améliorer.

- Il sera capable de concevoir des dispositifs d'évaluation variés et adaptés aux différents moments d'apprentissage. Il fera en outre preuve de créativité dans l'élaboration de ses supports et de ses pratiques.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGL3B79LGA Néerlandais 2

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGL3B79LGA Néerlandais 2

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
 Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais 2			
Code	13_P EGL3B79LGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Katia DOBBELAERE (katia.dobbelaere@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Néerlandais		

2. Présentation

Introduction

Le programme présenté ici est équivalent au cursus Erasmus ou Erasmus Belgique suivi par l'étudiant au semestre 2

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE Bloc 3-Q2, l'étudiant sera capable:

- d'utiliser et perfectionner ses connaissances linguistiques et culturelles dans différentes situations d'apprentissage ou d'enseignement;
- d'adopter une attitude critique, d'évaluer la pertinence et la qualité de différents supports écrits et oraux. Il évaluera ses propres productions et d'autres au niveau linguistique et contenu;
- il sera en outre capable de concevoir et composer de nouveaux documents et supports permettant de transmettre le plus exactement possible son message.

(Didactique)

- Au terme de l'Unité, l'étudiant sera capable d'identifier, d'expliquer, de construire et de mettre en pratique d'autres démarches didactiques. Il sera capable d'analyser différentes situations d'apprentissage et de mobiliser l'ensemble de ses savoirs méthodologiques afin de construire des activités d'enseignement.
- Il apprendra à repérer les forces et les faiblesses de ses élèves et s'efforcera de trouver les dispositifs les plus adéquats d'apprentissage afin de les aider à s'améliorer.
- Il sera capable de concevoir des dispositifs d'évaluation variés et adaptés aux différents moments d'apprentissage. Il fera en outre preuve de créativité dans l'élaboration de ses supports et de ses pratiques.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

En discipline

Axe linguistique :

- . l'accent est mis sur la connaissance du néerlandais et sur la pratique écrite et orale de cette langue
- . Extension du vocabulaire de base.
- . Révision ponctuelle de la grammaire.
- . Exercices d'audition (basés sur des journaux parlés ou télévisés, des films, ...)
- . Exercices d'expression écrite.
- . Exercices d'expression orale tels que : dialogues improvisés, débats à propos de problèmes de société ou d'actualité, jeux,... improvisations, argumentations.

. Lecture de textes divers (journaux, revues, ...).

Axe culturel: découverte des pays dont le néerlandais est la langue véhiculaire (suite).
Découverte d'aspects plus typiques ou particuliers des Pays-Bas et des Flandres.

En didactique

Evaluation (construction de quelques épreuves).
Comment différencier l'apprentissage.

Construction de séquences utilisant du matériel authentique et original : B.D., publicité (audio, audiovisuelle et écrite), webquest, sites internet, hotpotatoes,...

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Répartitions entre professeurs pour l'évaluation:

Mme Dobbelaere: 8/20 ou 40%. Oral 70 % et écrit 30 % des points

Mr Nicaise: 12/20 ou 60% (Ecrit points sur 12; oral : 5 points sur 12)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe + Exo	100	Exe + Exo	100

Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).